

Mention Complémentaire AG2S : Animation-Gestion de projets dans le Secteur Sportif

Option Activités aquatiques de natation

Formation en un an validant les deux premières unités du BPJEPS (sur 4)

- Accessible après tous les baccalauréats : général, technologique ou professionnel
- Formation par *apprentissage* ou *sous statut scolaire*
- Demande d'inscription à effectuer sur PARCOURSUP



Organisation

Rythme en alternance : 2 jours au lycée, 3 jours en structure

12 heures de cours par semaine au lycée, dont 6h d'EPS (pratique et théorie)

Débouchés, en tant qu'animateur sportif

- ↗ Tous types de structures sportives (piscines, clubs, salles de sport, associations, collectivités locales...)
- ↗ Secteur du tourisme (bases de loisirs, centres aquatiques, clubs de vacances)

Poursuite d'études

- ↗ MC E2S, pour obtenir les deux dernières unités du BP JEPS.
- ↗ Diplôme d'Etat JEPS



Contenu de la Formation, axé sur 3 domaines :

- Prise en compte des spécificités des publics et de la structure d'exercice
- Concevoir, conduire et évaluer un projet d'animation
- Assurer le cadrage d'un projet, le promouvoir et le clôturer.